



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 15 – 04 Juin 2021

Faits marquants

Entrée sur le territoire suisse : Depuis le 3 juin, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Occitanie ont été retirées de la liste actualisée des zones à risque de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui entraînent une obligation de présenter un test PCR négatif de moins de 72h à l'entrée sur le territoire suisse et une quarantaine de 10 jours. Au total, la liste comprend 5 régions françaises : Centre-Val de Loire ; Hauts-de-France ; Île de France ; Normandie ; et Pays de la Loire.

Certificat Covid : Le 4 juin, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les certificats Covid, qui entrera en vigueur le 7 juin 2021. Ces certificats disposeront d'une signature électronique de la Confédération et d'un code QR aussi bien sous leur forme papier que sous leur forme numérique, afin d'assurer leur infalsifiabilité et la sécurité des données personnelles des utilisateurs. Ils pourront être demandés par des personnes vaccinées, guéries ou testées négatives au Covid-19 (tests antigéniques et test PCR) et seront émis par les centres de vaccination, les centres de test, les hôpitaux, les cabinets médicaux et les pharmacies selon les cantons. Deux applications seront disponibles gratuitement : (i) une application de stockage (*Covid Certificate*) qui permettra aux titulaires d'un certificat Covid d'avoir une version numérique et de le présenter lorsqu'il sera demandé ; (ii) une application de vérification (*Covid Certificate Check*) qui contrôlera les certificats sur papier ou sur l'application *Covid Certificate* et qui ne révélera que le nom, le prénom, la date de naissance de son titulaire et la validité du certificat Covid. L'objectif est que la solution de la Confédération puisse être compatible avec le certificat Covid de l'Union européenne, et une reconnaissance mutuelle des certificats est souhaitée. Les certificats seront délivrés à la population suisse par étapes entre le 7 juin et la fin du mois, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 04/06	Var. vs 28/05
EUR/CHF	1,0961	+0,12%
USD/CHF	0,9046	+0,70%
SMI	11 522,06	+1,6%
Taux 10a	-0,11	-7pb

Covid-19

Situation sanitaire, le 04 juin à 13h :

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 04 juin	697 292	10 272
Jedi 03 juin	696 801	10 269
Mercredi 02 juin	696 213	10 268
Mardi 01 juin	695 496	10 268

Campagne de vaccination : Au 4 juin 2021, plus de 20% de la population suisse a été entièrement vaccinée (deux doses administrées), soit environ 1,75 M de personnes. Dans la semaine du 24 au 30 mai, 540 000 doses de vaccins contre le Covid-19 ont été administrées (équivalent à 6% de la population).

Production de vaccins : L'entreprise pharmaceutique suisse Lonza a annoncé l'ouverture d'une nouvelle ligne de production du vaccin de Moderna sur son site de Geleen (Pays-Bas) d'ici la fin de l'année 2021, afin d'y fabriquer jusqu'à 300 millions de doses par an. Pour mémoire, Lonza a signé un accord de coopération avec Moderna sur 10 ans pour la production du vaccin de l'entreprise américaine et dispose pour l'heure de trois lignes de production en Valais (trois lignes supplémentaires seront opérationnelles d'ici le début de l'année 2022) et d'une à Portsmouth (Etats-Unis).

Autorisation de vaccins : Le 4 juin, l'agence suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a autorisé l'utilisation du vaccin contre le Covid-19 de Pfizer/BioNTech pour les adolescents de 12 à 15 ans en Suisse. Les autorités fédérales prévoient la vaccination de cette tranche d'âge à partir de juillet 2021.

Vaccin Pfizer : Le 2 juin, Swissmedic a autorisé le stockage du vaccin de Pfizer/BioNTech à des températures comprises en 2°C et 8°C pendant un mois au maximum, au lieu de cinq jours auparavant.

Autotests : Selon la fédération des pharmaciens suisses Pharmasuisse, la demande d'autotests dans les pharmacies en mai a diminué de 80% en glissement mensuel.

Situation épidémiologique : Le 2 juin, aucun nouveau décès lié au Covid-19 n'a été enregistré par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), pour la première fois depuis le mois d'octobre 2020.

Economie

Produit intérieur brut : Au 1^{er} trimestre 2021, le PIB suisse a reculé de 0,5% en glissement trimestriel selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les mesures de restrictions économiques et sociales ont particulièrement affecté le secteur des services, notamment l'hôtellerie-restauration (-30,4%), malgré une dynamique positive pour l'industrie manufacturière (+4,9%).

Conjoncture : Au mois de mai, l'indice PMI des directeurs d'achats dans l'industrie, publié par Crédit Suisse, s'établit à 69,9 points (soit une hausse de 0,4 points en glissement mensuel). Par ailleurs, l'indice PMI des petites et moyennes entreprises (PME), publié par Raiffeisen, s'établit à 65,2 points (soit une hausse de 6,8 points en glissement mensuel). Pour mémoire, un indice PMI supérieur à 50 points signifie que les acteurs économiques anticipent des perspectives de croissance.

Commerce de détail : En avril 2021, les chiffres d'affaires nominaux des entreprises du commerce de détail ont diminué de 4,3 % en glissement mensuel.

Services transfrontaliers : Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a publié son rapport annuel sur le contrôle des mesures d'accompagnement en 2020. Les mesures d'accompagnement encadrent la libre circulation des personnes des travailleurs de l'UE exerçant une prestation de services (travailleurs détachés et travailleurs indépendants) en Suisse, afin de garantir les conditions salariales – les niveaux des salaires entre autres – et les conditions de travail. Le respect de ces conditions salariales et de travail est contrôlé selon les branches de l'économie, soit par des commissions tripartites (cogérées par les partenaires sociaux et les cantons), soit par les commissions paritaires (gérées par les partenaires sociaux). Les contrôles sont effectués aussi bien auprès d'entreprises suisses, que d'entreprises européennes de détachement. Environ 6% des employeurs suisses et 30% des travailleurs détachés ont été contrôlés au cours de l'année 2020.

D'après le SECO, en 2020, le taux d'infraction aux conditions salariales suisses par les entreprises européennes de détachement s'établissait à 13% lors des contrôles par les commissions tripartites, et à 21% lors des contrôles par les commissions paritaires. Pour les employeurs suisses, ce taux est respectivement de 12% et 29%.

Secteur financier

Surveillance des banques systémiques : Le 4 juin, le Conseil fédéral a adopté un rapport d'évaluation sur les banques d'importance systémique indiquant que le modèle suisse de réglementation ne nécessite pas de modifications importantes. Néanmoins, il estime que les dotations en liquidités de ces banques ne suffiraient pas à couvrir les besoins en liquidités dans une situation d'urgence ou en cas de défaillance. Un groupe de travail réunissant le Département fédéral des finances (DFF), l'Autorité fédérale de surveillance des

marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS) sera chargé d'améliorer les exigences particulières en matière de liquidités, fixées par ordonnance, que doivent remplir les banques d'importance systémique. Pour mémoire, ces banques sont Credit Suisse, UBS, PostFinance, Raiffeisen et la Banque cantonale de Zurich.

Environnement de taux négatifs : La Banque Alternative Suisse est devenue le premier établissement bancaire helvétique à avoir généralisé l'application de taux négatifs (-0,25%) sur les dépôts dès le premier franc pour la quasi-totalité des comptes de ses clients.

Cryptofinance : La fintech suisse 21Shares, spécialisée dans les trackers de cryptomonnaies, a accompagné la première cotation de produits indiciels (ETF) adossés à deux cryptomonnaies majeures (le Bitcoin et l'Ethereum) sur le marché réglementé français. Ces trackers sont admis à la négociation depuis le 1^{er} juin sur Euronext Paris.

Finance durable : L'autorité suisse de surveillance des marchés financiers, la FINMA, oblige désormais les banques et les assurances à informer le public des risques financiers liés au climat auxquels elles sont exposées, ainsi que de l'influence de ces risques sur leur stratégie commerciale, leur modèle d'affaires et leur stratégie. Des informations qualitatives et quantitatives devront être fournies à ce sujet. La révision conséquent des circulaires « Publication – banques » et « Publication – assureurs » de la FINMA entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Cette adaptation des pratiques de surveillance de la FINMA s'appuie sur les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

Secteurs non financiers

Energie : Un rapport de la Commission fédérale de l'électricité (Elcom) souligne les risques liés à une trop grande dépendance de la Suisse aux importations d'électricité. En raison de la fermeture des centrales nucléaires suisses à l'horizon 2050, dans le cadre de la stratégie énergétique et environnementale du gouvernement, les importations du pays l'hiver pourraient doubler d'ici à 2050. Les besoins d'importations suisses seraient alors supérieurs à 15 TWh. L'Elcom rappelle donc l'importance d'un accord sur l'électricité avec l'UE afin de sécuriser l'approvisionnement suisse.

Energie : Le groupe suisse Alpiq a signé un contrat avec le développeur français de projets d'énergies renouvelables Abo Wind, portant sur l'acquisition d'un portefeuille d'installations photovoltaïques en Espagne. L'accord porte sur le rachat par Alpiq du développement de 2 installations photovoltaïques d'une capacité de 18 mégawatts qui entreront en service mi-2022.

Horlogerie : La Commission de la Concurrence (Comco) a ouvert une enquête préliminaire sur Nivarox, une filiale du groupe suisse Swatch produisant des produits horlogers sur fond de soupçons d'abus de position dominante, notamment concernant le plafonnement des quantités de produits livrés et l'augmentation des prix.

Transport aérien : Au 1^{er} trimestre 2021, le nombre de passagers dans les aéroports suisses a reculé de 86% en glissement annuel.

Industrie : Le 1^{er} juin, le groupe suisse SGS, spécialisé dans l'inspection et la certification de produits, a annoncé le rachat du français Metair Health & Hygiene Testing, un laboratoire de prélèvement et d'analyse d'amiante dans l'air. Ce dernier dispose de deux sites en France, à Lyon et à Chambéry, et emploie une vingtaine de personnes. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

Luxe : Le 1^{er} juin, la société suisse Oerlikon a annoncé l'acquisition de l'entreprise française Coeurdor, spécialisée dans les pièces métalliques de luxe. Coeurdor, dont le siège social se situe en Franche-Comté, dispose de sites de production en Italie et au Portugal et emploie au total 220 collaborateurs. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.



Agenda législatif

Votation du 13 juin 2021 : Le média suisse SSR a réalisé un deuxième sondage à propos de la votation populaire du 13 juin 2021 concernant notamment la loi sur le CO2, la loi Covid et deux initiatives contre les pesticides. Selon ces sondages, la loi sur le CO2 obtiendrait 54% de soutiens (-6 points de pourcentage par rapport au premier sondage), les initiatives « Eau propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » seraient refusées par respectivement 53% (+13 p.p.) et 51% (+9 p.p.) des sondés, tandis que la loi Covid serait soutenue à hauteur de 64% (-3 p.p.). Pour mémoire, la loi Covid sert de base légale aux mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie, dont les aides financières comme le chômage partiel et le certificat Covid. Par ailleurs, la loi sur le CO2 introduit plusieurs dispositifs normatifs et fiscaux afin d'atteindre d'ici 2030 une réduction de 50% des émissions de CO2 en Suisse par rapport à 1990.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Christian GIANELLA
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOGNANO, Yann RIEGEL
Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.